



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0316**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Genay - Neuville sur Saône

objet : Zone en Champagne - Autorisation donnée à la société Disprodal de déposer une demande de permis de construire pour réaliser une extension de son bâtiment industriel, situé au 135 rue de la Champagne

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vessiller

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

**Commission permanente du 16 novembre 2020****Décision n° CP-2020-0316**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Genay - Neuville sur Saône

objet : **Zone en Champagne - Autorisation donnée à la société Disprodal de déposer une demande de permis de construire pour réaliser une extension de son bâtiment industriel, situé au 135 rue de la Champagne**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La société Disprodal, basée au 135 rue de la Champagne à Genay, est un fournisseur de produits dédiés aux boulangers, pâtisseries, traiteurs, restaurateurs, sandwicheries, etc.

Elle propose des produits alimentaires frais, secs et surgelés, des confiseries, boissons, emballages, cartonnages, produits d'entretien, petits matériels et arts de la table. Elle emploie actuellement 85 personnes.

Elle a un projet d'extension de son site et a sollicité la Métropole de Lyon pour qu'elle lui cède des terrains contigus aux siens.

Un accord a été trouvé et devrait faire l'objet d'un projet de promesse de vente. Dans l'attente, et afin de pouvoir avancer son projet sans délai, elle a demandé l'autorisation à la Métropole de déposer sa demande de permis de construire.

**II - Désignation du terrain**

Les parcelles métropolitaines concernées par ce projet sont situées dans la zone en Champagne, à la limite entre les Villes de Genay et de Neuville sur Saône.

Il s'agit des parcelles cadastrées AM 840 à Genay et AD 550 à Neuville sur Saône, le tout pour une superficie d'environ 5 949 m<sup>2</sup>.

**III - Description du programme immobilier**

L'extension projetée du bâtiment existant sera destinée entièrement à la logistique pour les expéditions. Elle sera composée de 12 quais de chargement avec des garages aménagés devant pour le stationnement des camions frigo de l'entreprise et d'un quai de chargement avec table élévatrice, réservé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes. À l'arrière des quais, des chambres froides seront aménagées.

Cette extension aura une longueur de 70 à 75 m et une largeur d'environ 56 m.

Un nouvel accès sera créé sur la rue de la Champagne, d'une largeur de 10 m.

Il est donc proposé, par la présente décision, que la Métropole autorise la société Disprodal à faire le dépôt de sa demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DECIDE**

**1° - Autorise** la société Disprodal à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées AM 840 et AD 550, pour une superficie d'environ 5 949 m<sup>2</sup>, afin de réaliser une extension de son bâtiment industriel, situé 135 rue de la Champagne à la limite entre Genay et Neuville sur Saône.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.**

.